

Réunion du Conseil des Sages le 19 juin 2019

Conseil des Sages:

Présents : Mme Geneviève CANO. Messieurs Guy DEMICHEL, Jean HVOSTOFF, Jean-Pierre LARCHEVEQUE, Pierre PRUNETA.

Absents excusés : Mme Diane DE SAINT LEGER. Messieurs Christian LEMAIRE, Michel LESIEUR, Jeannik MARCAULT, Constant PORTIGLIATTI.

Représentant la Mairie :

Monsieur Yvan LUBRANESKI (Maire).

Ordre du jour :

Stationnement et fluidité.

Questions divers.

Ont été abordées en premier des informations données par monsieur le Maire et deux questions posées par monsieur Constant PORTGLIATTI.

- Commencement de l'installation, prévue fonctionnelle en 2020, de la fibre optique. Certains habitants ont pu constater le passage d'une personne chez eux pour l'installation de la fibre optique.
- Le parcours santé est implanté, le parcours sera stabilisé avec du sablon.
- Les allées du Paradou vont être stabilisées (disparition des flaques d'eau).

Les 2 questions de Constant :

Ne peut-on pas remettre en fonction des toilettes accessibles aux randonneurs et aux cyclistes ?

Devenir des Molières dans 20 ans ?

Réponse du Maire :

1/- Des toilettes avaient été installées lors de la construction du Paradou pour les randonneurs. Celles-ci ont été dégradées très rapidement, et leur fermeture a dû avoir lieu 2 ou 3 ans plus tard.

Lors de la construction des cours de tennis au stade, des toilettes publiques avaient également été prévues, mais dégradées celles-ci ont dû aussi être fermées.

L'entretien des toilettes n'étant pas gratuit, ne devons-nous pas, avant d'en reconstruire, nous interroger sur les moyens à employer pour éviter les actes de dégradations et responsabiliser les utilisateurs quant à la propreté et l'état des lieux.

Actuellement lors d'événements importants dans le village, des toilettes mobiles sont louées, ou les toilettes à l'arrière de l'école sont ouvertes au public.

2/- Aménagements :

Il existe un projet d'extension au PLU 2013 le long de la Janvierie jusqu'au stade (7 hectares).

Cette extension prévoyait environs 200 logements, à priori le projet pourrait être limité à 4,3 hectares en réduisant la bande de terrain pour laisser cette terre riche à la culture. Pour récupérer les hectares restant une zone de quelques pavillons pourrait être localisée dans le champs actuellement en jachère entre le bois du Paradou et la route de Roussigny (CV1). Cette zone se situe sur le plan

du côté droit du chemin (N°5 sur le plan PLU) qui rejoint les écoles à la route de Roussigny.
Nous pouvons projeter 80 logements + les habitations privées. "Les Molières" devrait passer à 2100 – 2150 habitants à 10 ans.

Il faut savoir que :

Le P.L.U doit être révisé obligatoirement pour se conformer au schéma directeur de la région Ile de France (S.D.R.I.F).

Si nous regardons le plan du P.L.U 2013, nous pouvons constater que tous les cheminements piétons avaient été prévus (Dossier sur l'étude par le Conseil des Sages des liaisons douces intra-muros et la sécurité, remis en avril 2016). Ceux-ci devraient être conservés dans le prochain PLU.

3/- Social :

Les quatre logements sociaux aux "Deux Chênes" dépendent de S.N.L. Ils seront pérennes à la différence des autres logements SNL.

Un quartier avec logements pour le maintien de nos aînés à domicile est envisagé lors de l'extension urbaine derrière la Janvrerie. Il pourrait y avoir aussi des petits équipements communs (salle de soins, cafétéria, laverie...) pour nos aînés qui veulent rester aux Molières. Une partie serait en accession, l'autre en social. En prévoyant également des logements pour les jeunes et les familles.

Un concours d'aménagement avec l'aide du P.N.R aurait lieu dans ce cas pour le respect de l'environnement, du paysage, et bâtir un projet participatif.....

4/- Mobilité :

- Transport par bus à heures régulières. « Les Molières » est actuellement mal desservi.

- Il faut favoriser le Covoiturage.

- Karos

-L'ancienne voie ferrée entre Saint Rémy et Boullay gare va être bientôt aménagée, permettant une liaison à pieds et en vélo entre ces deux villes. Les vélos pourront être garés et gardés sous abris en toute sécurité à Saint Rémy à "l'Aiguillage" avec son service de location.

-La SAVAC est impliquée dans le cadre de IDF Mobilités pour mettre en place le TAD (transport à la demande)qui devrait se généraliser pour la région Ile de France. Celui-ci est rattaché à un logiciel qui va repérer d'une façon instantanée la demande des usagers. Le parcours ou trajet du car dépendra du logiciel, donc de la demande. Le TAD sera d'abord essayé sur le secteur Chevreuse et Saint Rémy, mais cela pourrait concerner aussi Les Molières.

Stationnement dans Les Molières :

Monsieur le Maire nous explique que :

- Le budget de fonctionnement a été bouclé avec diminution de dotation de l'Etat de 9000€ et l'augmentation des tarifs des différents services d'entretien, des coûts d'énergie et de fluides. Par ailleurs le budget d'investissement est essentiellement consacré à l'Espace Couvert Sportif, au stade municipal. La modification du carrefour de la Bastille est également encore reportée cette année. Il faut en l'état se limiter à des réalisations peu coûteuses.

Donc, le budget consacré aux stationnements cette année ne peut inclure des opérations de gros œuvre mais plutôt du traçage et la mise en place de panneaux.

Le dossier "Propositions sur le stationnement dans le village" établi par le Conseil des Sages n'est pas abandonné, nombre de plans et de propositions sont pertinents et permettront à la commune d'engager plus tard des travaux plus conséquents (place de l'église, espace Target).

- Monsieur LAMBAUT va bientôt prendre sa retraite, il sera remplacé par un agent municipal assermenté qui lui permettrait d'adresser des contraventions de stationnement si nécessaire. Il sera demandé à cet agent d'agir avec une certaine souplesse car le but n'est pas de pénaliser les riverains (qui pourraient partir ou rentrer chez eux dans la période visée par l'arrêté) mais d'éliminer les voitures ventouses présentes une grande partie de la journée.

Une discussion s'engage sur le stationnement et les parkings entre le CdS et monsieur le Maire.

Il en ressort que:

Parking des écoles :

Celui-ci doit devenir un parking utilitaire.

Un fléchage dans le village vers ce parking pour les randonneurs et cyclistes venant en voitures doit être mis en place.

Conservation de la zone “réservée au personnel scolaire”.

Enlèvement du panneau interdisant le stationnement des véhicules dans ce parking du vendredi au lundi.

Parking Target :

Ce parking sera en zone bleue de 8 h. à 12 h. puis de 14 h. à 19h, sauf le dimanche. Avec une durée de stationnement autorisée de 1h.30.

Parking Grande Rue (près du Point Bar) :

En zone bleue avec les mêmes horaires.

Parking place des Lilas :

En zone bleue avec les mêmes horaires.

Parking place de l'Eglise :

La zone face aux commerces reste en zone bleue avec une durée de stationnement de 15 minutes.

La zone face à l'entrée principale de l'église sera en zone bleue de 8 h. à 12 h. puis de 14 h. à 19h sauf le dimanche. Avec une durée de stationnement autorisée de 1h.30.

La place pour personnes handicapées sera retracée, des places de stationnement en zone bleue seront donc à tracer sur une rangée sur le parvis en regard de la surface arborée (ancienne mare).

Dans les zones bleues, un badge sera remis aux commerçants les autorisant à y stationner la journée.

La séance est prolongée pour connaître l'avis de la Mairie sur les trois questions qui avaient été posées par les habitants des Molières (réunion CdS du 5 avril 2019)

- Logis d'hôtes à Quincampoix? Monsieur le Maire indique que ce serait une solution pour combler le manque d'hébergement temporaire aux Molières que de placer quelques petits logis d'hôtes en bois le long de la lisière peu entretenue du bois du Paradou face au domaine de Quincampoix. Mais actuellement les propriétaires de Quincampoix prévoient de construire ces logis d'hôte sur leur domaine et/ou sur une partie de l'ancien centre de TDF.
- City-stade et riverains. Monsieur le Maire a revu les riverains. Un panneau d'affichage indiquant les règles et usages, les horaires d'utilisation (public, écoles, Lendemain, ...) va être mis en place. La pose d'un filet au dessus du City-stade n'est actuellement pas envisageable vu son coût (environs 10 000€).
- La révision de la bande de 20 m de large classée EPP tout le long du bois du Paradou côté rue de Gometz sera faite lors de la conformité du PLU au SDRIF (septembre 2021 à fin 2022). La Mairie compte sur les propriétaires pour leur rappeler, au moment voulu, de ne pas omettre cette correction.

